

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 28 mai 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE171195008**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, un immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, formé du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un prix de 5 691 262,50 \$, taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-2355-02.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE171195008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, un immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, formé du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un prix de 5 691 262,50 \$, taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-2355-02.

À sa séance du 9 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ - transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

Le 16 mai 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de la mise en valeur du territoire et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont salué la qualité de la présentation qui leur a été faite ainsi que la stratégie mise en œuvre pour procéder à cette acquisition.

Ils ont bien compris que la Ville a choisi, dans ce dossier, d'assumer les coûts liés à la réhabilitation des sols, compte tenu du contexte dans lequel la négociation a été menée avec le propriétaire.

Les membres ont aussi constaté que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement avait agi sagement dans ce dossier, en ne prenant pas de décision avant de connaître l'inventaire archéologique du site.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de la mise en valeur du territoire et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ - transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE171195008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.